

# Sommaire

• Préface .....	5
• Introduction .....	6
• Mode d'emploi .....	8
• Présentation linéaire .....	12
• Présentation dynamique .....	14
<b>Partie 1</b> Ancrer la Scic dans son territoire .....	16
<b>Partie 2</b> Organiser la gouvernance .....	26
<b>Partie 3</b> Structurer le projet économique de la Scic .....	46
<b>Partie 4</b> Intégrer la dimension d'évaluation .....	64
• Présentation des projets .....	76
• Outils .....	86
• Pour en savoir plus sur les Scic .....	106

---

#### Directeur de la publication

Patrick GEZE

#### Rédacteurs

Lucile MANOURY (Association Respiro),  
Jean-Baptiste CHERMERY (Contrechamp),  
Jean GRANDCLERC (Cecan),  
Christian VALADOU (Avisé),  
Carla RASERA (Avisé),  
Alix MARGADO (Inter Réseaux Scic).

#### Suivi réalisation

Anne-Sophie ATTIA,  
Virginie HERAIL

#### Création et Réalisation

Baton Rouge

---

*Nous remercions toutes les initiatives participant à l'expérimentation "Nouvelles formes de coopératives et territoires ruraux" qui ont contribué à nourrir le contenu de cette publication.*

© Avisé 2007 tous droits réservés - Edition déléguée Baton Rouge/Polyprint édition. 20/22, rue Labrouste 75015 Paris, N° d'éditeur 010/2006 - ISBN : 978-2-908334-45-6, dépôt légal janvier 2007, Impression sur papier sans chlore par l'Imprimerie Robert, 3, rue de la Procession 75015 Paris.

"Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent document, fait sans l'autorisation de l'éditeur est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées". Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1992 – Art. L.122-4 et L.122-5. Code pénal, art. 425.

# Préface

L'accroissement des besoins en matière de cohésion sociale, d'environnement et de revitalisation des territoires, conjugué à un processus continu de décentralisation et à une multiplication des partenariats entre acteurs publics et acteurs privés favorise l'émergence d'initiatives socio-économiques innovantes.

Dans ce contexte, de nouvelles formes d'activités et d'entreprises collectives (Scic et CAE) sont apparues. Elles représentent potentiellement des réponses innovantes pour des projets qui entendent concilier efficacité économique, nouvelles formes de coopération et utilité sociale.

La Société coopérative d'intérêt collectif permet d'impliquer dans le développement de ces projets l'ensemble des "parties prenantes" : initiateurs, salariés, collectivités locales, bénéficiaires, financeurs ; elle présente, de ce point de vue, un intérêt majeur pour ceux qui veulent entreprendre autrement au service des territoires.

La Coopérative d'activités et d'emploi constitue une forme novatrice d'accompagnement, de sécurisation et de mutualisation pour des entrepreneurs individuels qui y trouvent la liberté et la prise d'initiative de tout créateur d'entreprise en même temps que la richesse et le dynamisme d'une démarche collective et coopérative.

Pariant sur le fait que ces initiatives coopératives pourraient contribuer au renforcement de l'offre de services à la population et à la création d'activités et d'emplois en milieu rural, le CIADT du 3 septembre 2003 a lancé un appel à projets visant à expérimenter les nouvelles formes de coopératives dans les territoires ruraux. Cette expérimentation, coordonnée par l'Avise, a été pilotée conjointement par :


- La Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires,
- La Caisse des Dépôts,
- Le Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement,
- Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche,
- Le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (Direction du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions Libérales),
- La Délégation Interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation Sociale et à l'Economie Sociale,
- L'inter-Réseaux Scic,
- avec le soutien du Fonds Social Européen.

La mise en place de nouvelles activités par le biais de coopératives pose d'inévitables questions d'ordre juridique et réglementaire, tout autant que d'ordre culturel (pratique de coopération, gouvernance...) ou économique. L'expérimentation engagée a donc eu pour objectif de repérer, pour l'ensemble des partenaires de ces démarches, présents ou futurs, les informations nécessaires à la conduite du projet, les ressources disponibles en matière d'accompagnement et de financement.

Ce cahier, destiné aux porteurs de projet, est l'un des documents réalisés dans le cadre de cette expérimentation grâce à la contribution et à l'investissement des représentants (porteurs de projet et élus) de vingt initiatives situées en milieu rural.



**Patrick BAQUIN,**  
Directeur du Département  
Partenariats et Territoires,  
Caisse des Dépôts



**Pierre MIRABAUD,**  
Délégué interministériel  
à l'aménagement et à la compétitivité  
des territoires (DIACT)